

Sud Et BÍO

10 février 2011

COMPOSITION DE L'ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE « SUD ET BIO » :

AMONT	AVAL
BIOCIVAM DE L'AUDE	PME DE TRANSFORMATION
CIVAM BIO DU GARD	PME DE MISE EN MARCHÉ
CIVAM BIO DE L'HERAULT	COOPERATIVES
LOZERE BIO	GROSSISTES DISTRIBUTEURS
CIVAM BIO DES PYRENNES ORIENTALES	GROUPES PME COMMERCE DETAIL
AIVB Production viticole	AIVB Négoce Vins bio

Les responsables professionnels de la production bio régionale (FRAB), et les représentants des entreprises de la transformation, mise en marché, distribution (ELANBIO) ont décidé de la mise en place d'une organisation interprofessionnelle commune à l'échelle régionale, pour assurer le développement et la promotion des filières en Languedoc Roussillon

L'Association, dénommée "Sud et Bio", repose, dans sa composition et dans la représentation de ses membres, sur la volonté de fédérer l'ensemble des acteurs amont et aval de la filière agriculture biologique en Languedoc Roussillon, à partir des organisations professionnelles régionales de l'agriculture biologique existantes. En particulier, l'Association prend en compte l'antériorité et la représentativité de l'AIVB comme organisation interprofessionnelle de la filière vitivinicole en LR en lui réservant un mode de participation spécifique au sein de ses différents organes.

Par la mise en œuvre d'actions communes entre ses adhérents, dans le domaine des produits de l'agriculture biologique, cette association a pour mission :

- de piloter le développement des filières biologiques, existantes ou à venir, en Languedoc Roussillon, en organisant et coordonnant la mise en œuvre des actions et en accompagnant les projets d'entreprises et les projets territoriaux ;
- d'organiser à travers des commissions interprofessionnelles, la concertation entre l'amont et l'aval, notamment pour l'élaboration d'un plan stratégique de développement des filières "prenant en compte le principe de solidarité entre les acteurs économiques" ;
- de constituer un observatoire régional du développement des filières de production et des marchés ;
- de promouvoir l'agriculture biologique et les productions régionales issues de l'AB et plus globalement l'ensemble des activités de la filière agrobiologique ;
- de représenter l'intérêt de ses membres auprès des Pouvoirs Publics, des Collectivités territoriales, de l'Administration Régionale, des organismes professionnels agricoles ou de toute autre institution régionale, nationale, et européenne liée au développement de l'agriculture biologique.

L'activité interprofessionnelle de « Sud et Bio » sera principalement fondée sur le fonctionnement de commissions filières régionales mises en place depuis 2009, à savoir :

- Viticulture, Fruits et Légumes, Oléiculture, Grandes Cultures, Elevage, Plantes Pharmaceutiques Aromatiques et Médicinales, Restauration Collective ;
- Une nouvelle commission « Distribution et Consommation régionale » sera mise en place en 2011.

Les commissions ouvertes à tous les opérateurs et partenaires de la filière auront pour mission de :

1. Recenser les besoins et propositions des acteurs de la filière (réunion ouverte à tous les opérateurs et partenaires concernés) ;
2. Proposer un plan d'actions prioritaires pluriannuel ;
3. Evaluer les actions mises en œuvre pour le développement de la filière ;
4. Etudier et émettre un avis sur toutes questions relatives à la filière concernée, notamment sur les projets d'entreprise et leur cohérence par rapport au plan d'action filière.

LES OBJECTIFS DE « SUD ET BIO »

- Augmenter la Surface agricole régionale cultivée en bio et adapter la production bio régionale aux besoins des marchés
- Développer et sécuriser l'approvisionnement régional des entreprises
- Positionner la filière bio régionale sur des marchés en croissance, correspondant aux savoirs faire régionaux (fruits et légumes, vins) et au potentiel régional (oléagineux, plantes aromatiques) ;
- Rendre visible la production régionale dans la distribution de proximité.

LE PROJET DE « SUD ET BIO » EN 2011

- Définition d'un plan pluri annuel d'actions collectives stratégiques par filières ;
- Mise en place d'un Contrat de filière « AGIR BIO » ;
- Appui aux projets de développement d'activité bio des entreprises ;
- Mise en place de points infos interprofessionnels départementaux pour l'accueil conversion bio des exploitations et l'appui aux projets de transformation et distribution bio.

Il s'agira de :

- Répondre de répondre aux attentes des entreprises régionales en recherche d'approvisionnement de proximité pour développer leur activité, et à la demande croissante des circuits courts ;
- Développer une filière régionale Bio et Solidaire, avec un partage équitable de la valeur ajoutée entre ses acteurs, pour sécuriser les revenus des producteurs et pérenniser les conversions bio à travers la conquête de nouveaux marchés.

